

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy  
Conseil de Communauté de communes  
Extrait du registre des délibérations  
Séance du 12 décembre 2023

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 23  
Pouvoirs : 13  
Votants : 36

Date de convocation : 4 décembre 2023  
Date d'affichage : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Étaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur BENSÂÏ Malek, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

**Avaient donné Pouvoir :**

Monsieur GAUTIER Laurent à Madame COURTYTERA Véronique  
Monsieur DEBACKER Jean-Claude à Madame FLECK Christine  
Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame BARNET Suzanne à Madame MORELLI Marie-Laure  
Monsieur GHOZLAND Cyril à Monsieur ONETO Jean-François  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame MÉLÉARD Josyane  
Monsieur BAKKER Hubert à Madame GAIR Laurence  
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Madame LENOIR Isabelle  
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENSÂÏ Malek  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LONY Eva  
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur BENOIT Dominique

**Absents excusés :**

Monsieur BARIANT Jean-Pierre  
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°057/2023**

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) OU TOUT AUTRE SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2024**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Madame Christine Fleck, vice-président en charge des équipements sportifs, relatif à la demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2024 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la circulaire préfectorale en date du 24 octobre 2023 fixant les modalités d'attribution DETR/DSIL pour l'année 2024 ;

**Vu** la délibération n°031/2021 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant adoption à l'unanimité du projet de territoire 2021 - 2030 qui, dans son axe stratégique 3 « Engager le territoire pour améliorer la vie de nos habitants », vise à créer des équipements sportifs, dans une volonté d'équilibre territorial, conçus pour être mutualisables, adaptables et partagés et répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre ;

**Vu** la délibération n°052/2022 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant adoption de l'avenant d'actualisation au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;

**Vu** la décision n°012/2023 en date du 23 janvier 2023 autorisant le Président à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2023 ;

**Vu** la notification de refus des services préfectoraux en date du 3 mars 2023 ;

**Considérant** que ce projet d'envergure, déjà soutenu par la Région Ile-de-France (Plan piscine régional et fonds chaleur) et par l'ADEME (Fonds chaleur), fait l'objet d'une action mature, inscrite dans le CRTE au titre de l'année 2023 ;

**Considérant** les attentes et les enjeux liés à la construction de cet équipement, sa vocation à destination des familles et du public scolaire ;

**Considérant** l'évolution du projet pour convenir aux normes en matière de transition écologique et de sobriété énergétique ;

**Considérant** le souhait de la communauté de communes de présenter à nouveau le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou tout autre subvention de l'État, pour l'année 2024 ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel suivant :

## Dépenses

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-200023125-20231212-DEL\_057\_202

Nature des dépenses	Montant HT (€)	TVA (€)	Montant TTC (€)
Travaux	9 010 815	1 802 163	10 812 978
MOE	1 218 272	243 654	1 461 926
CT, CSPS, CSSI	53 525	10 705	64 230
Géothermie	624 600	124 920	749 520
Etudes diverses	234 812	46 962	281 774
Matériel sportif	157 000	31 400	188 400
Assurance	100 000	-	100 000
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>11 399 024 €</b>	<b>2 259 805 €</b>	<b>13 658 829 €</b>

## Recettes

Institution	Dispositif	Montant sollicité ou obtenu (€)	Observations
Région IDF	Fonds chaleur	150 150	Obtenue
ADEME	Fonds chaleur	218 610	Obtenue
Région IDF	Plan piscines	800 000	Obtenue
Région IDF	Dév. Des énergies renouvelables électriques	23 080	Obtenue
Département 77	CID 2	757 960	En cours d'élaboration
Etat	DSIL 2024	570 000	En cours d'élaboration
Etat	FCTVA	2 224 190	Base de 16,404% sur coût total du projet (hors assurance)
CCPB	Fonds propres	<b>8 914 839 euros</b>	
<b>Total prévisionnel</b>		<b>13 658 829 euros</b>	

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou tout autre subvention de l'Etat, pour l'année 2024 à hauteur de 570 000 euros ;
- Précise que l'opération est en cours de conception, les études ont été engagées et la date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue au cours du premier trimestre 2024 ;
- Dit que les recettes seront inscrites au Budget primitif 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 12 décembre 2023

Le Président,  
Jean-François Oneto,

La secrétaire de séance,  
Christine Fleck,



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.